



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 26-2021**
Séance du 27 avril 2021

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 32 000 F pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue à Plan-les-Ouates en faveur de la mobilité douce

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment l'identification de l'itinéraire Bachet – Cherpines, dont la Promenade Tordue est l'un des maillons, comme parcours majeur de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'important flux piétonnier et cycliste existant et cohabitant sur la Promenade Tordue,

vu la largeur insuffisante de la voie de mobilité existante sur la Promenade Tordue pour garantir la sécurité et le confort des différents types d'usagers,

vu les conflits croissants et nombreux entre usagers sur la Promenade Tordue, relevés par la Police municipale de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la décision du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates du 21 mars 2017 refusant la délibération D 72-2017 relative à l'amélioration du cheminement de mobilité douce de la Promenade Tordue et traversée du chemin de Vers,

vu l'élaboration d'un nouveau projet de réaménagement de la Promenade Tordue destiné à améliorer la sécurité et le confort des usagers,

vu l'exposé des motifs EM 26-2021, de mars 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « m » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue en faveur de la mobilité douce.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 32 000 F, destiné à réaliser cette étude.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 32 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/MC # 96'028 – SF/PL – 27.04.2021



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 26-2021

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

Crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue en faveur de la mobilité douce

CREDIT D'ENGAGEMENT

32'000 F

Plan-les-Ouates – Mars 2021

Crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue en faveur de la mobilité douce

CREDIT D'ENGAGEMENT

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

La Promenade Tordue comme maillon d'un parcours majeur de mobilité douce

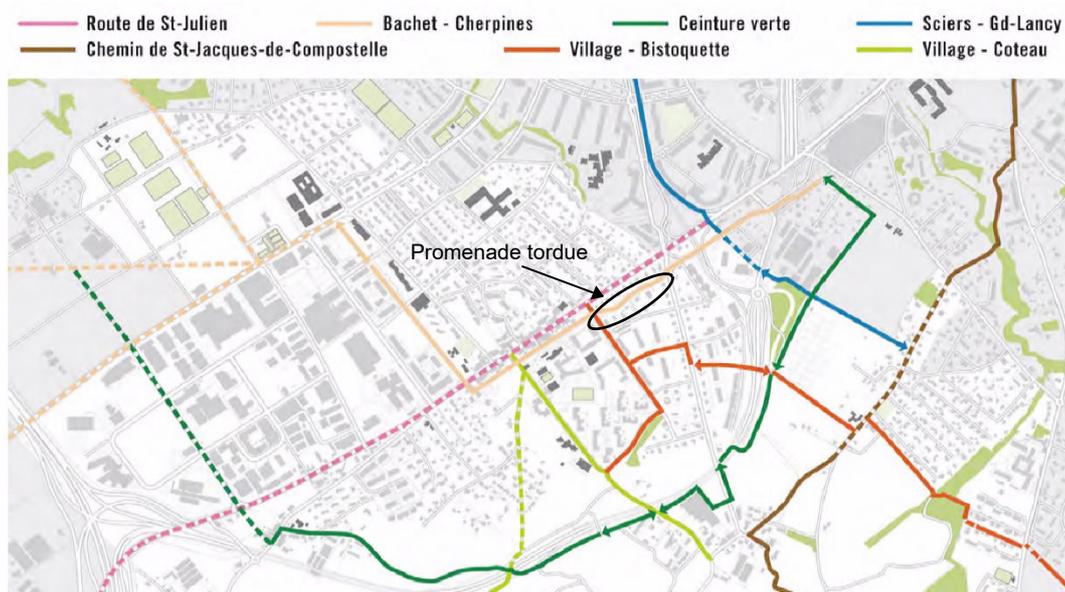
La promenade reliant le chemin de Vers à la route du Camp, dite « Promenade Tordue », dont la largeur est de 2.20 mètres, a été aménagée au début des années 1970 et est aujourd'hui également ouverte aux cycles.

Dans les années 1990, ce mail piétons-vélos s'est prolongé en direction de la Mairie (« La Promenade »), avec un dimensionnement cette fois-ci plus généreux, créant ainsi un itinéraire de mobilité douce de première importance, complété quelques années plus tard par le Mail 2000 pour relier le quartier du Vélodrome et la route de Base.

A l'avenir, cet itinéraire se poursuivra jusqu'au quartier des Cherpines pour constituer une véritable colonne vertébrale du réseau de mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates. Dans la direction opposée, c'est le lien vers le centre-ville et l'interface multimodale de la gare du Léman Express de Lancy-Bachet qui renforce l'importance de cet itinéraire majeur de mobilité douce.

Cet itinéraire Bachet – Cherpines est recensé comme parcours majeur dans le Plan directeur des chemins pour piétons et Schéma directeur du réseau cyclable N° 29'873, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 (voir figure 1).

Figure 1 : La Promenade Tordue dans le réseau de mobilité douce de la Commune



Extrait du rapport final du Plan directeur des chemins pour piétons et Schéma directeur du réseau cyclable N° 29'873

Problématique

La Promenade Tordue (figure 2) présente certes l'avantage d'ouvrir une voie de mobilité douce à l'abri du danger que représente la circulation routière, dans un cadre paysager de qualité, mais avec une largeur de 2.20 mètres, elle ne permet le croisement que de deux personnes, qu'elles soient à pied ou à vélo.

En comparaison avec les autres maillons de la colonne vertébrale de mobilité douce de la Commune (du parcours majeur Bachet – Cherpines), elle crée un « entonnoir » qui péjore ainsi fortement la qualité et la sécurité de l'ensemble de ce parcours. En effet, la Promenade (figure 3) a une largeur de 4.00 mètres et le Mail 2000 (figure 4) une largeur de 6.00 mètres.

Figure 2 : Promenade tordue



Figure 3 : Promenade



Figure 4 : Mail 2000



La croissance démographique de la Commune et l'augmentation de la part modale de la mobilité douce engendrent ainsi de nombreux conflits piétons-vélos sur la Promenade Tordue, en particulier en heures de pointe. Le développement des vélos à assistance rapides et des vélos-cargos et remorques, qui prennent une place considérable, renforcent la difficulté de croiser et donc ces conflits.

De plus, la visibilité est particulièrement mauvaise de nuit, renforçant le sentiment d'insécurité, en particulier lors des journées les plus courtes de l'année.

Dès lors, force est de constater que la Promenade Tordue atteint aujourd'hui ses limites de capacité pour absorber ce flux important de piétons et de vélos, raison pour laquelle il est important de la réaménager en vue d'assurer la sécurité et le confort tout le long de la colonne vertébrale de mobilité douce de la Commune.

Précédent projet de réaménagement

En 2017, le Conseil administratif de la Commune de Plan-les-Ouates a soumis au Conseil municipal un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue, consistant en la création d'un cheminement pour piétons en parallèle de la voie pavée existante qui aurait été réservée aux cyclistes. La délibération D 72-2017 a été refusée par le Conseil municipal, principalement en raison de son coût élevé.

La présente délibération vise au contraire à obtenir un crédit d'étude afin d'élaborer plusieurs variantes de réaménagement, en tenant compte de la dimension financière.

2. Explications techniques

Objectifs de l'étude

L'étude du réaménagement de la Promenade Tordue a pour objectifs :

- D'élargir le cheminement pour obtenir un gabarit minimal de 4.00 mètres
- D'adapter ou modifier le revêtement actuel en tenant compte de :
 - La circulation des piétons, vélos, vélos électriques et engins assimilés à des véhicules (trottinettes, skateboard, roller, etc.)
 - La circulation des personnes à mobilité réduite
 - La durée de vie
 - La facilité d'entretien
 - L'impact environnemental
- De maintenir et renforcer la qualité paysagère de la Promenade Tordue en :
 - Préservant et mettant en valeur la végétation existante
 - Intégrant de nouvelles plantations
- D'améliorer ou modifier l'éclairage existant en tenant compte de :
 - La sécurisation de la circulation des usagers de la Promenade Tordue
 - L'impact sur les habitations voisines
 - La consommation énergétique
 - La préservation de la faune
- De conserver le mobilier urbain existant (bancs, places de jeux), en le déplaçant si nécessaire
- D'assurer la gestion durable des eaux de surface

Périmètre de l'étude

Le périmètre d'étude défini par la figure 3 comprend la Promenade Tordue en elle-même, entre le feu de signalisation routière de la route du Camp et le trottoir du chemin de Vers.

Figure 2 : périmètre d'étude



3. Procédure administrative

Phases d'étude

L'étude pour le réaménagement de la Promenade Tordue comprend :

- Une étude de variantes d'aménagement paysager (Phase 31 SIA) avec :
 - Un plan au 1/250^e de chaque variante
 - Des coupes de principes de chaque variante
 - Une proposition de revêtement, d'éclairage public, de gestion des eaux, de plantations et de mobilier urbain pour chaque variante
 - Une analyse succincte des avantages et inconvénients des variantes
 - Une estimation des coûts à +/- 20% de chaque variante
- L'élaboration du projet de la variante retenue par la Commune (Phase 32 SIA)
- Le dépôt et le suivi d'une demande d'autorisation de construire (Phase 33 SIA)
- L'élaboration du dossier d'appel d'offres pour la réalisation, l'analyse des offres reçues et la proposition d'adjudication (Phase 41 SIA)

L'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) sera consultée dans le cadre de cette étude, dans le but d'anticiper toutes les questions relatives aux déplacements des personnes à mobilité réduite.

Le projet d'exécution (Phase 51 SIA), l'exécution de l'ouvrage (Phase 52 SIA) et sa mise en service (Phase 53 SIA) seront intégrés dans une demande de crédit d'engagement global suite au retour des soumissions pour la réalisation des travaux.

Planning intentionnel

La Commune souhaite mener cette étude durant le second semestre 2021.

- Mai 2021 : Adjudication

- Septembre 2021 : Rendu étude de variantes (phase 31)
- Octobre 2021 : Décision de la Commune sur une variante d'aménagement
- Décembre 2021 : Rendu projet d'aménagement (phase 32)
- Janvier 2022 : Dépôt de la demande d'autorisation de construire (phase 33)
- Avril 2022 : Élaboration du dossier d'appel d'offres et envoi des soumissions (phase 41)

4. Calcul du montant du crédit d'engagement complémentaire

Le montant du crédit est calculé sur la base de l'offre du bureau Paysagegestion de décembre 2020. Chaque heure est facturée selon un taux horaire de 120 CHF HT.

Le montant du crédit d'engagement se compose des éléments suivants :

Phase d'étude 4.31 Avant-projet	6'000.00	CHF HT
Phase d'étude 4.32 Projet de l'ouvrage	7'800.00	CHF HT
Phase d'étude 4.33 Autorisation de construire	1'200.00	CHF HT
Phase d'étude 4.41 Appel d'offres pour la réalisation	7'200.00	CHF HT
Honoraires divers (Géomètre, HAU)	2'500.00	CHF HT
Frais de reproduction	1'000.00	CHF HT
Emoluments	1'500.00	CHF HT
Débours et imprévus (7%)	1'729.00	CHF HT
TVA 7.7%	2'230.00	CHF
TOTAL du crédit d'engagement (arrondi)	32'000.00	CHF TTC

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue de 32'000 F TTC.

Le Conseil administratif

SCA/MC/bg/ylg mars 2021 # 96'028

Crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue en faveur de la mobilité douce

Annexe 1

Estimation du coût des études

SCA/Mars 2021



Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue en faveur de la mobilité douce

SCA

Mar-21

CREDIT D' ENGAGEMENT

A. Phases d'étude 4.31 à 4.41 SIA 105

4.31 Avant-projet	6'000.00	F
4.32 Projet de l'ouvrage	7'800.00	F
4.33 Dossier de demande d'autorisation	1'200.00	F
4.41 Appel d'offres	7'200.00	F

Total phases 4.31 à 4.41	HT	22'200.00	F
---------------------------------	-----------	------------------	----------

B. Honoraires divers

Géomètre	1'500.00	F
Consultation association HAU	1'000.00	F

Total Travaux divers	HT	2'500.00	F
-----------------------------	-----------	-----------------	----------

C. Taxes, débours et imprévus

Frais de reproduction	1'000.00	F
Emoluments	1'500.00	F
Divers et imprévus : 7%	24'700.00	1'729.00F

Total débours et imprévus	HT	4'229.00	F
----------------------------------	-----------	-----------------	----------

Total des coûts, études, frais, débours et hausses	fr. 28'929.00
TVA 7.7%	fr. 2'230.00

TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT

32'000.00

**Crédit d'engagement pour l'étude du
réaménagement de la Promenade Tordue en
faveur de la mobilité douce**

Annexe 2

**Financement et coûts induits
Investissement**

SCA/Mars 2021

Financement

Crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue en faveur de la mobilité douce

1	Crédit brut	32'000.00
----------	--------------------	-----------

2 Recettes

2.1	Subventions cantonales	fr. -
2.2	Participation des routes cantonales	fr. -
2.3	Taxe d'équipement	fr. -
2.4	Taxe d'écoulement	fr. -
2.5	Sport-Toto	fr. -
2.6	Subventions fédérales	fr. -
2.7	Divers	fr. -

	Crédit net	fr. 32'000.00
--	-------------------	---------------

3 Commentaires

|

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue en faveur de la mobilité douce

1	Revenus annuels	0.00
---	-----------------	------

Total des revenus annuels

2	Charges annuelles pour la première année	Durée	Montant	Taux	
	2.1 Charges financières		32'000.00	2.00%	fr. 640.00
	2.2 Amortissements				fr. -
	Total des charges pour la première année				fr. 640.00

3	Coûts induits pour la première année	fr. 640.00
---	--------------------------------------	------------

Investissement

Crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue en faveur de la mobilité douce

PREVISION Plan annuel des investissements

Crédit global 0.00

Répartition selon plan des investissements	2021	Total
Dépenses brutes prévues	0.00	0.00
Recettes estimées		0.00
Total dépenses nettes	0.00	0.00

PREVISIBLE Coûts des travaux

Crédit global 32'000.00

Répartition selon exécution	2021	2022	Total
Dépenses brutes prévues	20'000.00	12'000.00	32'000.00
Recettes estimées	0.00	0.00	0.00
Total dépenses nettes	20'000.00	12'000.00	32'000.00